



## DECISION n° DG-S/DCBS 2024-05

**Valérie Metrich-Hecquet**, directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12, D 222-13 et D 223-2,

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu la décision du directeur général adjoint et par délégation le chef du service ressources humaines et des affaires générales du 4 juillet 2023 portant affectation du chef du département production commercial services (DPCS) de la direction commerciale bois et services (DCBS),

Vu la résolution du Conseil d'administration n°2022-22 du 13 décembre 2022 portant sur les conditions de nomination et d'avancement de l'office national à la direction générale,

Vu l'instruction n° 23-G-157 du 21 décembre 2023 portant organisation de la direction générale qui décrit notamment les principales missions de la direction commerciale bois et services (DCBS),

### Décide :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la limite de ses attributions et des moyens budgétaires alloués, délégation signature est donnée à Monsieur **Nicolas Philippe**, chef du département production et commercial services à la Direction Commerciale Bois et Services (DCBS) de la Direction Générale, à l'effet de signer, pour le fonctionnement du département production et commercial services (DPCS) :

1. **Tous actes, décisions, conventions et marchés, à l'exclusion :**
  - des décisions ayant le caractère de règlement général,
  - des conventions générales,
  - des décisions, conventions et marchés engageant une dépense supérieure à 100.000 euros HT.
2. **Toutes décisions d'engagement et d'ordonnancement des recettes et dépenses**, quel qu'en soit le montant.
3. **Les actes de constatation de service fait.**

La décision n° DG-S/DCBS 2023-01 du 4 juillet 2023 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet ([www.onf.fr](http://www.onf.fr)).

**Valérie Metrich-Hecquet**